

Charte du conseiller

Le conseil est apolitique

Chaque conseiller est libre de ses opinions politiques ou philosophiques, est libre d'appartenir à un parti politique à titre personnel mais n'a pas à en faire part au sein du conseil.

Le conseil ne prend pas de position sur des sujets politiques nationaux.

Le conseil travaille dans l'intérêt général des habitants

L'intérêt général n'est pas la somme d'intérêts particuliers. Le conseil évite donc de prendre des décisions qui avantagent une petite partie de la population notamment lorsque cela génère des coûts.

Le conseil veille à l'équité des décisions entre différents habitants.

Le conseil veille à l'équilibre des actions entre les différents hameaux en tenant compte des spécificités locales.

Le conseiller ne tire pas d'avantage personnel à être au conseil

Le conseiller ne peut pas se prévaloir de sa position de conseiller à l'extérieur pour en tirer un avantage personnel.

Le conseiller n'influencera pas le conseil dans son intérêt.

Il ne prend pas part au vote sur des décisions le concernant directement.

Le conseiller ne tire pas d'avantage professionnel de sa position.

Le conseil travaille en équipe et dans une bonne ambiance

Chaque conseiller est libre (et a le devoir) d'exprimer son point de vue et respecte les opinions des autres membres du conseil.

Lorsque des décisions sont prises à la majorité elles sont assumées par les conseillers minoritaires ou absents lors du conseil à l'extérieur du conseil.


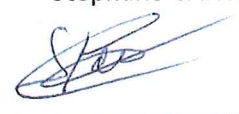
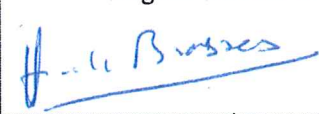


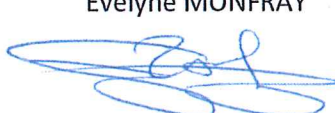

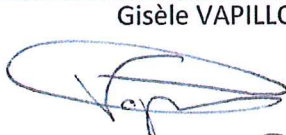
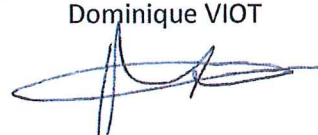
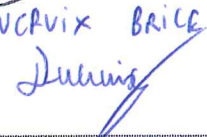
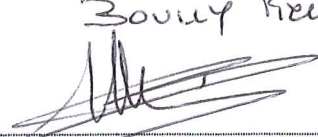
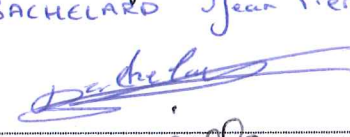
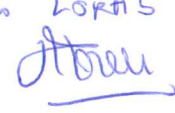
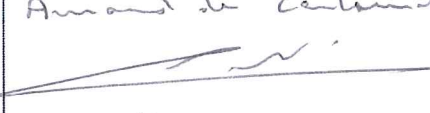
La diversité des personnes au conseil est respectée par tous : opinions, choix de vie, niveau d'implication dans le conseil.

Chaque conseiller contribue par son comportement à maintenir une bonne ambiance au sein du conseil.

Les décisions non secondaires sont prises au sein du conseil.

Des décisions de faible impact peuvent être prises au sein des commissions.

Les décisions de gestion quotidienne ou urgentes sont prises par le Maire et les adjoints.

Pierre BAILLT-BECHET 	Stéphane CANTE 	Hugues DE BROSES 
Christelle FORET 	Emile LIÉBEAUD 	Evelyne MONFRAY 
Roger RIBOLLET 	Gisèle VAPILLON 	Dominique VIOT 
DUCAVIX BRICE Duchavix 	Bouvy Renee 	BACHELARD Jean Pierre 
Regis LORAS Loras 	Amard de cantains 	VATOUX Gilles 